

[Text]

Therefore: be it resolved that all jurisdictions under DVA be treated on an equal basis.

3. Whereas: the VIP is intended to keep a veteran and his spouse in his own domicile.

Therefore: be it resolved that when the veteran recipient dies, the spouse should qualify under the same program provided the domicile and circumstances remain the same.

The Chairman: You will note, honourable senators, that the VIP doesn't apply to prisoners of war. So they don't qualify.

Senator Bonnell: Unless they are disability pensioners.

The Chairman: That's right. And also for the wife who looked after her husband all the time and is under the VIP, it is cancelled as soon as her husband dies. That is another matter that should be considered, and I am sure it is being considered.

Senator Bonnell: What about the wife of the spouse receiving both benefits under the program as well as the veteran?

Mr. Des Ewins, Member, National Prisoners of War Association: That's a sore point.

Senator Bonnell: Is it?

Mr. Ewins: Yes.

The Chairman: Do you want to elaborate on that for the record?

Senator Bonnell: As I see it, a war veteran who is a disability pensioner can get treatment for his disability. That's fine. He has got a disability. But a war veteran who is getting war veterans allowance because of age or sickness is not able to work. It is based on income. Consequently his wife hasn't got any income either. She is not allowed to draw unemployment insurance. She is not allowed to make too much money. They cut the whole family to a basic minimum income, otherwise they couldn't get the pension. But he can get free treatment for everything, not only his disability—everything.

The Chairman: All his drugs.

Senator Bonnell: His glasses, his teeth, and so forth.

The Chairman: Yes.

Senator Bonnell: But the poor wife has no money left to buy her needs. She could be quite sick but because she can't go out and make a few dollars she can't draw unemployment insurance. She can only earn \$400 a year. The family is curtailed by the drug costs today. There is hardship, especially if she becomes a widow. If she ends up with the pension she can't get free drugs, even if she is getting the war veterans allowance as a widow. I don't think that should be so.

Mr. Ewins: I can answer that partially because it affects me. I am on war veterans allowance. I think the limit is \$1,079 at the present time.

[Traduction]

Par conséquent: il est résolu que toutes les régions relevant du MAAC soient traitées de la même façon.

3) Attendu que; le PACA vise à permettre à un ancien combattant et à son conjoint de demeurer chez eux.

Par conséquent: il est résolu qu'au moment de la mort d'un ancien combattant, son conjoint continue à bénéficier du même programme pourvu qu'il ne change pas de domicile et que les circonstances demeurent les mêmes.

Le président: Vous noterez, honorables sénateurs, que les prisonniers de guerre ne sont pas admissibles au PACA.

Le sénateur Bonnell: A moins qu'ils ne touchent une pension d'invalidité.

Le président: C'est juste. Ce programme prend fin dès la mort de l'ancien combattant et son épouse qui s'en est occupé jusqu'à ce moment n'y a plus droit. C'est une autre question qu'il faudra étudier et je suis convaincu qu'on le fait actuellement.

Le sénateur Bonnell: Qu'en est-il de l'épouse de la personne qui touche des prestations dans le cadre du programme en plus de ses prestations d'ancien combattant?

M. Des Ewins, membre, Association nationale des prisonniers de guerre: C'est une question assez délicate.

Le sénateur Bonnell: Vraiment?

M. Ewins: Oui.

Le président: Pourriez-vous nous en dire un peu plus long pour le compte rendu?

Le sénateur Bonnell: A mon avis, il est juste qu'un ancien combattant qui a été blessé reçoive une pension d'invalidité. L'ancien combattant qui reçoit des allocations pour ancien combattant en raison de son âge ou de sa maladie ne peut pas travailler. Cette indemnité est fondée sur son revenu. Par conséquent, son épouse n'a pas de revenu non plus. Elle ne peut pas toucher l'assurance-chômage. Elle n'a pas le droit de faire trop d'argent. Toute la famille doit avoir un revenu minimal, car autrement elle n'aurait pas droit à la pension. L'ancien combattant n'a cependant rien à déboursier pour ses soins de santé.

Le président: Ses médicaments.

Le sénateur Bonnell: Tout est gratuit: ses lunettes, ses frais dentaires, etc.

Le président: Oui.

Le sénateur Bonnell: Mais sa pauvre épouse n'a pas d'argent pour subvenir à ses besoins. Elle pourrait être très malade. Parce qu'elle ne peut pas gagner d'argent, elle ne peut pas toucher de l'assurance-chômage. Elle ne peut gagner que 400 \$ par année. Le coût des médicaments est une dépense importante pour la famille. L'épouse vit chichement surtout si elle devient veuve. Même si elle touche l'indemnité de prisonniers de guerre pendant qu'elle est veuve, elle n'a pas droit à des médicaments gratuits. Je ne pense pas qu'il devrait en être ainsi.

M. Ewins: Je peux répondre à cette question parce qu'elle me touche. Je reçois l'indemnité pour ancien combattant.